



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Seul le prononcé fait foi

**Discours de Gérard DARMANIN,
Ministre de l'Action et des Comptes publics**

Conseil commun de la Fonction publique

***Bercy
Lundi 10 juillet 2017***



Mesdames et messieurs les membres du Conseil commun de la fonction publique,

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire l'honneur qui est le mien de présider, **pour la première fois**, ce Conseil commun de la fonction publique. Je m'étais engagé à le réunir avant le 14 juillet. Promesse tenue !

Cette enceinte est hautement symbolique du dialogue social sur lequel je souhaite appuyer mon action, parce qu'elle symbolise l'unité de la fonction publique, ainsi que la réunion des partenaires, tant syndicaux qu'employeurs publics que vous êtes.

Je sais quelles ont été et sont peut-être encore, vos réticences, ou précautions, à voir la fonction publique rattachée à d'autres périmètres et notamment à celui des comptes publics et de la réforme de l'Etat. Je ne pourrai peut-être pas dissiper vos craintes, mais ma présence ici aujourd'hui, comme le fait que j'aie reçu chacun d'entre vous lors de réunions bilatérales dès ma nomination à la tête de ce ministère, démontre mon engagement sur le sujet de la fonction publique et mon attachement au dialogue social.

Je souhaite conduire dans le dialogue les réformes que le Président de la République et le Premier ministre m'ont demandé de mener après l'expression par deux fois du suffrage universel. C'est pourquoi, j'entends bien poursuivre ce dialogue, institutionnel et informel et j'ai déjà initié de nouvelles rencontres avec nombre d'entre vous. Ces rencontres continueront tout au long du mois de juillet. Ma porte est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent avancer sur la transformation et l'innovation dans la fonction publique.



Je veux aujourd'hui d'une part vous rappeler ma feuille de route, celle donnée au Président de la République par les citoyens français, et aussi vous donner les priorités du Gouvernement.

Ces priorités s'inscrivent dans le **cadre général** de l'état des finances publiques du pays. Ces priorités, je les mets sur table ce jour. Elles sont l'objet de notre échange. Je souhaite qu'elles puissent faire l'objet d'une discussion aujourd'hui et qu'elles puissent être approfondies durant le mois de juillet avec mon cabinet et la DGAFP pour pouvoir fixer, ensemble, les priorités de notre **agenda social de rentrée**.

Vous le savez, nous avons reçu un mandat. Un mandat clair, issu du programme présidentiel, qui a obtenu l'adhésion d'un grand nombre de nos compatriotes.

La place du service public dans la République, sa performance, les attentes des citoyens à son égard imposent de mettre en œuvre des réformes permettant des gains d'efficience et attestant de sa capacité à se réformer. Le service public c'est **le service au public**. La vie, les habitudes, les demandes du public changent. La France change. Nous devons aussi nous adapter.

En ce sens, nous aurons à décider, suite à une concertation large sur les **missions du service public**, quelles sont les missions de la puissance publique, celles qu'il convient de développer ou de faire évoluer notamment du fait des évolutions technologiques, ou des besoins de nos concitoyens. C'est tout le sens des **états généraux du service public** qui seront convoqués dès la rentrée prochaine et se dérouleront tout au long de l'automne 2017. J'ai été élu local, j'ai présidé le conseil de surveillance d'un hôpital, je sais que les agents publics le disent eux-mêmes : nous



pouvons changer les choses, nous pouvons rendre un service public de meilleure qualité, nous devons nous adapter.

L'adaptabilité est l'une des grandes règles de toute organisation : je vous propose que nous réfléchissions ensemble aux adaptations nécessaires, liées notamment à un univers budgétaire très contraint et à un environnement qui évolue sans cesse. L'écoute directe que je souhaite large, sous la forme de **cahiers de doléances**, avec des consultations dématérialisées, mais pas seulement, dans les territoires, permettra d'obtenir des propositions concrètes et un retour direct des agents, de chacun d'entre eux, à qui nous devons donner la parole en toute liberté.

- **Car selon moi, il faut que, dans les réformes à conduire, les agents publics y occupent toute leur place, les comprennent, y soient associés et soient force de proposition dans ces domaines.**

Les mesures annoncées par le Président de la République visent à transformer profondément les méthodes et le fonctionnement de l'Etat. Les états généraux du service public ainsi que la conférence nationale des territoires discuteront des missions du service public, du financement de ces missions et proposeront des réformes de structures.

Plus globalement, la fonction publique évolue et elle doit pouvoir se doter d'outils permettant d'associer les agents aux réformes et de prendre en charge le plus en amont possible l'impact des réformes sur les agents publics. **C'est tout le sens de la transformation de la DGAFP en « DRH Groupe de l'Etat »** qui doit amener à positionner la fonction ressources humaines au cœur des réformes.



L'objectif que nous devons poursuivre est de mieux consulter, informer les agents et leur faire comprendre le sens des réformes. Les agents doivent aussi être mis en capacité de les mettre en œuvre, de disposer de la formation nécessaire pour le faire, d'être accompagnés dans les mobilités que cela peut entraîner...

Je vous propose de faire de ce sujet un champ de discussion, de concertation et si possible de négociation pour que la dimension Ressources humaines ne soit pas considérée en fin de processus comme un « accompagnement » nécessaire de la réforme mais bien comme sa composante centrale.

Je suis convaincu que nous devons aussi **travailler par corps de métiers de la fonction publique, qui ont chacun leurs spécificités**. Cela ne veut pas dire détricoter l'unité du statut général, mais prendre en compte les inégalités existantes entre les corps de métiers. Je vous propose que nous puissions avoir des réunions sur 2 ou 3 corps en particulier à déterminer avec vous, en fonction des priorités, même si, pour ma part, j'en ai déjà une en tête que j'avais évoquée avec vous, je pense aux ATSEM. Mais il peut y en avoir d'autres.

- Tout d'abord, je tiens à vous confirmer de nouveau que nous aurons des échanges sur les sujets de pouvoir d'achat et de rémunérations, lors du rendez-vous salarial d'automne qui se tiendra conformément à mon engagement :

- **S'agissant du protocole PPCR**, nous devons échanger sur les mesures restant à prendre pour son application ainsi que sur la montée en charge du dispositif dans les années qui viennent.



Vous l'avez lu, la Cour des comptes préconise fortement de revenir sur ce dispositif. Ce n'est pas la position du Gouvernement. En revanche, la situation des finances publiques nous oblige à nous interroger sur le calendrier de mise en œuvre du protocole et de l'étalement de sa montée en charge et je souhaite que nous puissions en discuter afin de trouver la meilleure solution possible.

- Plus globalement, le rendez-vous sur les sujets salariaux se tiendra à l'automne comme je m'y suis engagé. Je vous l'ai déjà indiqué lors de nos rencontres, le sujet de la **hausse du point d'indice** ne sera pas proposé pour 2018. J'ai confirmé cette information publiquement. Je souhaite, je le répète, vous tenir un discours de vérité : nous n'avons pas les moyens d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires, d'autant que leur pouvoir d'achat a sensiblement augmenté en 2016 et 2017 sous l'effet des mesures catégorielles et de l'augmentation du point.
- **Toutefois, le rendez-vous salarial pourra être l'occasion de mettre sur la table et échanger sur l'application aux agents publics de la hausse de le CSG et de baisse des cotisations sociales.** A ce stade, nous travaillons sur tous les scénarii possibles avec toute la complexité technique qui entoure la mise en œuvre de la réforme, vous vous en doutez. Je souhaite que dès que les scénarii possibles seront stabilisés, nous en échangions ensemble avant toute décision afin que les agents publics ne perdent pas de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, je vous propose donc de mettre en débat aujourd'hui **plusieurs thèmes de concertation pour l'automne 2017** :



- **Les élections professionnelles de décembre 2018**

Nous aurons à échanger sur ce sujet, pour préparer ce grand moment de la démocratie sociale dans la fonction publique et montrer l'exemplarité de la fonction publique en la matière. Les élections se dérouleront début décembre, la date est encore à fixer, en concertation avec vous. Les premiers groupes de travail débuteront dès septembre, la DGAFP reviendra très rapidement vers vous, un agenda vous sera proposé. Le projet de décret sur la composition des listes équilibrées femmes /hommes pour les élections a été examiné par le Conseil d'Etat et sera prochainement publié.

Je souhaite néanmoins que nous ayons ensemble une réunion en septembre prochain que je présiderai, pour faire le bilan des élections professionnelles précédentes et de leurs modalités et aborder les questions collectives que vous vous posez légitimement pour l'organisation des prochaines élections. Je souhaite, en tous les cas, que toutes les dispositions soient posées pour la fin de cette année, de manière à ce que vous ayez l'ensemble des règles du jeu définies en abordant l'année 2018.

Une réflexion plus profonde sur le dialogue social, le rôle des instances, les modalités du dialogue social, en particulier au plan local pourra être engagée à partir de 2019. Plusieurs organisations syndicales me l'ont demandé et les employeurs seront également intéressés par cette question essentielle.

- **Le sujet des conditions de travail des agents publics et celui de la santé au travail.**

Je sais qu'en la matière, vous avez déjà beaucoup travaillé, avec mes prédécesseurs. Ce sujet est central : il en va d'une part de la responsabilité de l'employeur public de protéger la santé des agents publics mais d'autre part également de la qualité du



service public. C'est un sujet, je vous l'ai dit qui me tient beaucoup à cœur, car j'en ai mesuré l'importance pour les agents publics et le bon fonctionnement des services public dans ma commune notamment.

Mon objectif est donc double : comment assurer aux agents publics des conditions de travail protectrices de leur santé, gérer au mieux les inaptitudes et les prévenir, mais aussi poursuivre l'objectif de rendre l'exercice des missions de service public épanouissantes, voire même facteur de bien-être au travail.

Sur ce sujet, des questions concrètes demeurent en effet à traiter : la médecine de prévention, l'inaptitude de certains agents, les dispositifs de reconversion, le déroulement des instances médicales (comités médicaux, commissions de réformes). L'objectif doit être de simplifier un certain nombre de procédures, de donner des marges de manœuvre aux managers et aux agents pour travailler sur ces sujets, et d'accompagner l'innovation.

Sur l'ensemble de ces questions, après une phase de concertation, je souhaite que nous recherchions un accord.

Je sais que **le rétablissement du jour de carence** prévu dans la loi de finances pour 2018, conformément à l'engagement du Président de la République auprès des électeurs, ne rencontre pas majoritairement votre accord. Vous me l'avez dit dès notre rencontre. Je souhaite cependant dépasser cette question pour que nous travaillions ensemble à la prévention de l'absentéisme qui a de multiples causes et qui fait mal à l'image de la fonction publique.

Je sais les efforts qui sont demandés aux Français, et qui sont demandés en particulier aux agents publics, et j'ai eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises.



- **Le sujet de l'accompagnement professionnel, du développement de compétences et de la formation me semble également absolument majeur et doit selon moi figurer à notre agenda social.**

L'ordonnance et le décret créant le Compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique datent du début de l'année 2017. S'ils fixent le cadre juridique de ce droit, sa mise en œuvre concrète demeure à construire.

L'objectif que nous poursuivons est que les agents publics deviennent plus acteurs de leurs parcours professionnels et que les employeurs acceptent davantage des logiques de mutualisation, en interrogeant également la place de la formation initiale (sans doute excessive) par rapport à la formation tout au long de la vie qui doit s'accroître mais aussi se diversifier (e-learning, accompagnements plus individualisés...).

Peuvent être associés à ces sujets des problématiques sur le recrutement, l'attractivité de la fonction publique et la question de la diversité des profils qui la composent, mais aussi sur les mobilités et les passerelles entre les différentes sphères professionnelles. Une concertation spécifique sur ces sujets m'apparaît souhaitable.

- **La politique de la fonction publique en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées me semble aussi une problématique essentielle.**

Ce sujet est resté quasiment vierge de toute discussion globale durant le précédent mandat. Le Président de la République a fait du handicap un sujet important de son programme présidentiel : en effet, accueillir, accompagner et proposer une place aux personnes atteintes d'un handicap est un sujet majeur pour notre société. C'est un



sujet d'inclusion qui peut irriguer ensuite toute une politique en faveur de l'intégration.

Sur ce sujet, nous pourrions échanger sur plusieurs aspects : positionnement, rôle et financement du FIPHFP, modalités d'accueil et de suivi des personnes handicapées, maintien dans l'emploi et/ou reconversion en cours de carrière des personnes reconnues travailleurs handicapées, montée en qualification des personnes handicapées, prévention des discriminations dans le déroulement de carrière et accès aux postes et emplois d'encadrement

- **Enfin, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être un sujet que nous devons approfondir.**

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, il nous faut poursuivre les actions engagées, comme les processus de labellisation, les élargir à la diversité dans son ensemble. Il nous faut aussi mettre en œuvre pleinement les sanctions prévues par la loi lorsque l'administration ne respecte pas ses obligations en matière d'égalité.

A côté de ces cinq priorités que je vous propose, d'autres thèmes peuvent également faire l'objet de concertations ou, en tout état de cause, continuer à faire l'objet de discussions avec la DGAFP notamment dans le cadre des instances de dialogue social que sont les conseils supérieurs de la fonction publique et leurs formations spécialisées ou encore le CCFP et ses instances spécialisées, dont nous aurons à reprogrammer les séances à partir de la rentrée.



Je vous invite également à prendre en compte, pour ce qui concerne la fonction publique territoriale, la conférence nationale des territoires, qui se réunira le 17 juillet prochain. Elle initie les nouvelles modalités de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales, et se veut globale. Les sujets relatifs à la fonction publique territoriale seront certainement au cœur des discussions que les collectivités voudront aborder.

Mais je sou mets sans plus attendre ces thèmes au débat de ce jour comme pouvant constituer l'ossature de notre agenda social de la rentrée, en demeurant naturellement ouvert aux propositions que vous souhaitez formuler.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.marp@cabinets.finances.gouv.fr